

L'escrime pour les jeunes à l'Assemblée nationale



La section d'escrime de l'association sportive et culturelle de l'Assemblée nationale (ASCAN) dispose d'une catégorie enfants permettant la pratique de ce sport dès l'âge de sept ans. Elle accueille ainsi les enfants de députés, d'assistants et de fonctionnaires de l'Assemblée nationale. D'autres enfants peuvent être admis, dans la limite des places disponibles, en particulier pour les débutants.

L'enseignement est assuré par **Maître Bernard DELMAS** et **Maître Jérôme WESTHOLM**. Il est collectif et organisé en trois niveaux, à raison d'une heure et quart pour les débutants (1^{er} niveau), et d'une heure pour les 2^e et 3^e niveaux. Les débutants pratiquent le fleuret, et les enfants des 2^e et 3^e niveaux les trois armes (fleuret, épée et sabre).

La démarche pédagogique amène l'enfant à ajuster ses comportements en fonction des situations, à oser mais aussi à se maîtriser, à mieux exploiter ses possibilités tout en respectant l'adversaire.

Les cours ont lieu le mercredi, la salle d'armes étant située dans l'enceinte du Palais Bourbon, au 128 rue de l'Université (Paris 7^e). Les horaires sont les suivants :

Niveau 1	15h30 - 16h45
Niveau 2	17h00 - 18h00
Niveau 3	18h00 - 19h00

Les **inscriptions**, ainsi que les **réinscriptions**, seront prises le **mercredi 11 septembre 2019 de 10 heures à 17 heures** à la mairie du 7^e arrondissement, lors du *Forum des associations* (116, rue de Grenelle). Nous insistons sur la nécessité de procéder également aux réinscriptions dès le mercredi 11 septembre, afin que le **mercredi 18 septembre** soit consacré à la constitution des groupes de niveau et, si possible, à la reprise des activités sportives.

Pour une première inscription en cours de saison, dans la limite des places disponibles, il convient de prendre rendez-vous avec Me Bernard DELMAS dans la salle d'armes, exclusivement durant les horaires de cours, en contactant préalablement (par mél de préférence) un des deux responsables de la section :

– M. Eric SZIJ (président) Tél : 01.40.63.82.16 Mél : eszij@assemblee-nationale.fr

– M. Daniel BOKOBZA (trésorier) Tél : 01.40.63.26.83 Mél : dbokobza@assemblee-nationale.fr

Les tarifs de cotisation tiennent compte d'une priorité accordée aux enfants des personnes travaillant à l'Assemblée nationale :

Situation	Montant total	dont licence	dont ASCAN
Rattachés à l'Assemblée nationale	225 euros	56 euros	50 euros
Adhérents extérieurs : un enfant	345 euros	56 euros	75 euros
Adhérents extérieurs : deux enfants	615 euros	112 euros	150 euros
Adhérents extérieurs : trois enfants	850 euros	168 euros	225 euros

L'écusson du club est inclus dans la cotisation.

Règles relatives au certificat médical : Depuis l'an dernier, le certificat médical reste valable trois ans, sous réserve chaque année de remplir un questionnaire et de signer une attestation. Les modèles de certificats médicaux (âge, catégorie...) sont téléchargeables sur le [site de la Fédération française d'escrime](#) (FFE). Les adhérents ayant fourni un certificat médical depuis moins de trois ans devront remplir et signer les deux documents suivants : [Auto-questionnaire Cerfa](#) et [Attestation](#).

Pour l'information en cours de saison, consulter notre site : <http://leslamesdelassay.free.fr>